Traçabilité

Vous devez pouvoir présenter les documents suivants lors du contrôle :

- une liste de vos fournisseurs de produits vendus au poids
- les documents de certifications de vos fournisseurs
- Les factures et bons de livraisons des produits mentionnant bien le caractère biologique des produits.

Si vous revendez des produits à des professionnels, alors vous devez préciser cette garantie sur les bons de livraisons et les factures que vous leur fournissez. La facture doit également indiquer le numéro de l'organisme de certification qui vous contrôle.

Lors du contrôle, un exercice de traçabilité est réalisée ainsi qu'une balance entrée/ sortie afin de vérifier l'équilibre de la comptabilité matières.

Revision #5 Created 9 April 2024 08:50:13 by Maxime Jouve Updated 19 July 2024 07:21:14 by Maxime Jouve